

Département OISE
Arrondissement SENLIS
Ville de LA CHAPELLE EN SERVAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le 04/04/2026
ID : 060-216001412-20260403-AM_17_2026-AI

N° 17/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à M. Patrick SOLER, 1^{er} adjoint

Le Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M. Patrick SOLER a été élu 1^{er} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 1^{er} adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mr Patrick SOLER, 1^{er} adjoint pour exercer les attributions suivantes :

Premier adjoint **chargé des travaux, du patrimoine communal et du cadre de vie.**

- Gestion et suivi de la maintenance des travaux concernant les réseaux eau potable, eaux pluviales, assainissement et éclairage public,
- Suivi et mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé (Adap),
- Suivi des opérations relatives à la propreté et mobilier de rue
- Transition écologique et voies douces

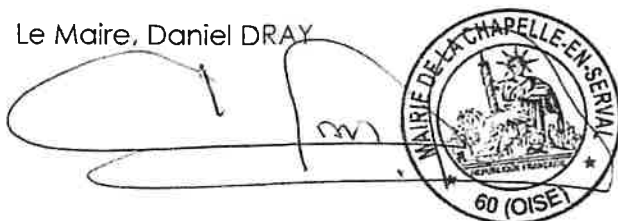
Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet de Senlis
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à La Chapelle en Serval, le 3 avril 2026

Le Maire, Daniel DRAY



notification le 3/04/2026

Département OISE
Arrondissement SENLIS
Ville de LA CHAPELLE EN SERVAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
 Reçu en préfecture le 04/04/2026
 Publie le 04/04/2026
 ID : 060-216001412-20260404-AM_18_2026-AI

N° 18/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à Mme Marion LE MAUX

Le Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Marion LE MAUX a été élue 2^{ème} adjointe,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 2^{ème} adjointe,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mme Marion LE MAUX, 2^{ème} adjointe pour exercer les attributions suivantes :

deuxième adjointe chargée de l'urbanisme, de l'enfance et de la vie citoyenne

- Suivi des documents d'urbanisme et documents de programmation foncière, leur élaboration et révision
- Suivi des du domaine périscolaire (restaurants scolaires, garderie, centre de loisirs).
- Représentation de la commune aux conseils des écoles, du collège et auprès des partenaires institutionnels
- Gestion des dérogations scolaires
- Animation du jumelage, du Conseil Municipal des Jeunes et des actions d'éveil à la citoyenneté

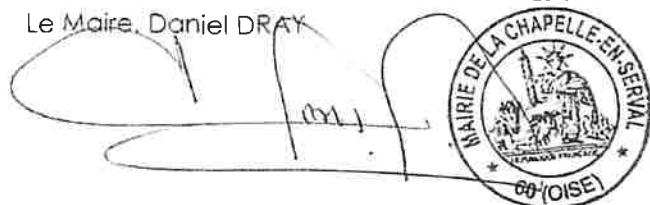
Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet de Senlis
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à La Chapelle-en-Serval, le 4 AVR. 2026

Le Maire, Daniel DRAY



notification le

- 4 AVR. 2026

Département OISE
Arrondissement SENLIS
Ville de LA CHAPELLE EN SERVAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2026

Reçu en préfecture le 04/04/2026

Publié le 04/04/2026

ID : 060-216001412-20260403-AM_19_2026-AI

N° 19/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à M Dominique HERENT

Le Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M Dominique HERENT a été élu 3^{ème} adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 3^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à M Dominique HERENT, 3^{ème} adjoint pour exercer les attributions suivantes :

Troisième adjoint chargé de la Sécurité, de la prévention et de la tranquillité publique

- Suivi et actions de sécurité des personnes, des biens, des routes
- Suivi de la vidéoprotection
- Animation et suivi de la sécurité des bâtiments municipaux et des établissements recevant du public
- Animation du Plan Communal de Sauvegarde et de cellules de crises nécessaires
- Organisation d'action de médiation et de gestion des incivilités

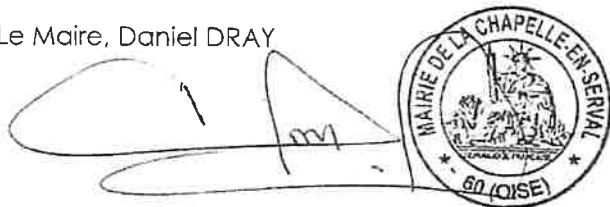
Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet de Senlis
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à La Chapelle-en-Serval, le 3 avril 2026

Le Maire, Daniel DRAY



Notification le 04 avril 2026

Département OISE
Arrondissement SENLIS
Ville de LA CHAPELLE EN SERVAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le 04/04/2026
ID : 060-216001412-20260403-AM_20_2026-DE

N° 20/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à Mme Myriam BOIS

Le Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Myriam BOIS a été élue 4^{ème} adjointe,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 4^{ème} adjointe,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mme Myriam BOIS, 4^{ème} adjointe pour exercer les attributions suivantes :

Quatrième adjointe en charge de la vie associative, de l'animation locale et de la cohésion sociale

- Relations avec les associations du territoire : représentation aux instances, équipements mis à disposition, subventions ...
- Etablissement et suivi de la stratégie d'animations locales du village et d'actions de cohésion sociale
- Instruction et assistance aux personnes dans leurs demandes d'aide sociale (logement, économie sociale et familiale...)

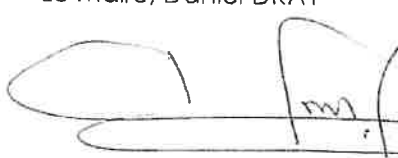
Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet de Senlis
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à La Chapelle-en-Serval, le 3 avril 2026

Le Maire, Daniel DRAY




Notification le 06 avril 2026



Département OISE
Arrondissement SENLIS
Ville de LA CHAPELLE EN SERVAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2026

Reçu en préfecture le 04/04/2026

Publié le 04/04/2026

ID : 060-216001412-20260403-AM_21_2026-AI

N° 21/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à M Samuel DELAPLACE

Le Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à M Samuel DELAPLACE, 1^{er} conseiller municipal délégué, pour exercer les attributions suivantes :

Communication - Relations publiques - Commerce

- Etablissement, développement et animation de la stratégie de communication municipale
- Relation avec les commerces du territoire

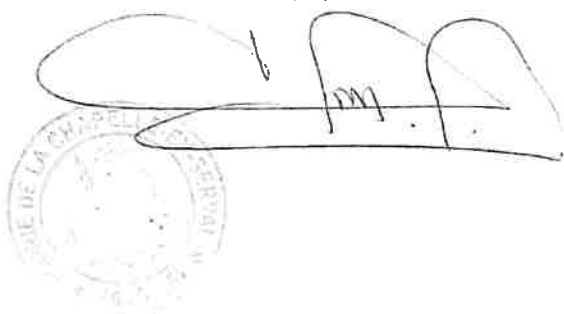
Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet de Senlis
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à La Chapelle-en-Serval, le 3 avril 2026

Le Maire, Daniel DRAY



Notification le 9 avril 2026
Samuel DELAPLACE



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en préfecture et de l'affichage le

Département OISE
Arrondissement SENLIS
Ville de LA CHAPELLE EN SERVAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2026

Reçu en préfecture le 04/04/2026

Publié le 04/04/2026

ID : 060-216001412-20260403-AM_22_2026-A

N° 22/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à M Lionel LAFAGE

Le Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à M Lionel LAFAGE, 2^{ème} conseiller municipal délégué, pour exercer les attributions suivantes :

Finances et ressources

- Réalisation et suivi du budget de la commune
- Etablissement du plan pluriannuel d'investissement
- Négociation des emprunts et lignes de trésorerie
- Recherche d'optimisations des dépenses et recettes

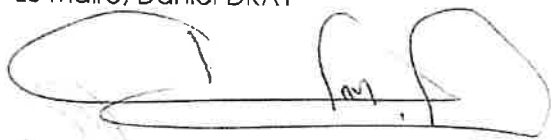
Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet de Senlis
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à La Chapelle-en-Serval, le 3 avril 2026

Le Maire, Daniel DRAY



Notification le 9 avril 2026
Lionel LAFAGE



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en préfecture et de l'affichage le

Les vœux de 3/04/26

Département OISE
Arrondissement SENLIS
Ville de LA CHAPELLE EN SERVAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le 04/04/2026
ID : 060-216001412-20260403-AM_23_2026-AI

N° 23/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à M Etienne BRICHE

Le Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à M Etienne BRICHE, 3^{ème} conseiller municipal délégué, pour exercer les attributions suivantes :

Voiries / espaces verts

- Gestion et suivi des opérations de maintenance et des travaux de voirie,
- Gestion et suivi du patrimoine arboré,
- Suivi et gestion du cimetière.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet de Senlis
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à La Chapelle-en-Serval, le 3 avril 2026

Le Maire, Daniel DRAY

Notification le 10 avril 2026
Etienne BRICHE

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en préfecture et de l'affichage le

sur papier le 11/04/26

Département OISE
Arrondissement SENLIS
Ville de LA CHAPELLE EN SERVAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le 04/04/2026
ID : 060-215001412-20260403-AM_24_2026-AI

N° 24/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à M Didier SIMONNET

Le Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à M Didier SIMONNET, 4^{ème} conseiller municipal délégué, pour exercer les attributions suivantes :

- **Suivi des bâtiments municipaux et des travaux**

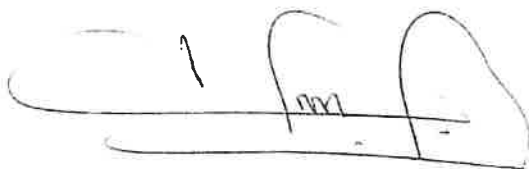
Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet de Senlis
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à La Chapelle-en-Serval, le 3 avril 2026

Le Maire, Daniel DRAY



Notification le 10 avril 2026
Didier SIMONNET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture et de l'affichage le

Département OISE
Arrondissement SENLIS
Ville de LA CHAPELLE EN SERVAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le 04/04/2026
ID : 060-216001412-20260403-AM_25_2026-AI

N° 25/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à Mme Laurène BETHOUART

Le Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mme Laurène BETHOUART, 5^{ème} conseillère municipale déléguée, pour exercer les attributions suivantes :

Urbanisme et Foncier

- Suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme du territoire
- Octroi des autorisations d'urbanisme
- Suivi de la mise en œuvre des documents de planification urbaine et d'aménagement du territoire

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet de Senlis
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à La Chapelle-en-Serval, le 3 avril 2026

Le Maire, Daniel DRAY



Notification le 9 avril 2026
Laurène BETHOUART



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture et de l'affichage le

Département OISE
Arrondissement SENLIS
Ville de LA CHAPELLE EN SERVAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le 04/04/2026
ID : 060-216001412-20260403-AM_26_2026-AI

N° 26/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à Mme Laurence MOREAU HENNION

Le Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mme Laurence MOREAU HENNION, 6^{ème} conseillère municipale déléguée, pour exercer les attributions suivantes :

Festivités et cérémonies

- Mettre en œuvre les manifestations municipales pour concourir à l'animation locale du village
- Préparer et organiser les cérémonies municipales ou patriotiques

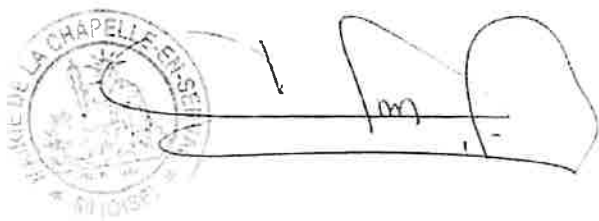
Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet de Senlis
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à La Chapelle-en-Serval, le 3 avril 2026

Le Maire, Daniel DRAY



Notification le 14 avril 2026
Laurence MOREAU HENNION

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture et de l'affichage le